

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00431

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU SUD LOIRE (SCOT)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 69

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 70

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH
Le 22 décembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201217-02020043110

DATE: 07AF-PICHADE :22 décembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2020

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU SUD LOIRE (SCOT)

Madame Pascale FRECON, agent métropolitain, est mise à disposition depuis plusieurs années auprès du SCOT Sud Loire pour exercer les fonctions d'assistante de direction à temps complet.

La mise à disposition de l'intéressée établie sur la base du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales arrivant à échéance le 31 décembre 2020, il est proposé que ce dispositif soit renouvelé pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021 dans les mêmes conditions que celles prévues précédemment.

Il est rappelé que le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence territoriale du Sud Loire rembourse à Saint-Etienne Métropole la rémunération de l'agent mis à disposition ainsi que les cotisations et contributions afférentes conformément à l'article 2-II du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 précité.

Il est ainsi proposé qu'une nouvelle convention, jointe à la présente délibération, soit conclue entre les deux collectivités.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la mise à disposition précitée à titre onéreux dans les conditions mentionnées ci-dessus,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU